

Placements de Tunisie -

SICAF

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

FINOR

Société d 'Expertise Comptable

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble International City Center, tour des bureaux 4^{ème} étage

Centre Urbain Nord-1082-Tunis

Tel (LG): 70 728.450- Fax : 70 728.405

E-mail : finor@planet.tn

Rapports du Commissaire sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2006

SOMMAIRE

I- RAPPORTS

- 1- Rapport Général du commissaire sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006
- 2- Rapport Spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2006

II- NOTES COMPLEMENTAIRES AUX RAPPORTS

- 1- Présentation de la mission
- 2- Note sur la conformité au système comptable des entreprises
- 3- Etendue des travaux de vérification

III- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers.

Rapport Général du
Commissaire

Sur

les Comptes de

l'Exercice Clos

le 31 Décembre 2006

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENT DE TUNISIE - SICAF

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Messieurs les actionnaires,

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 15 Mars 2005, nous avons examiné les états financiers de la Société « Placements de Tunisie » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

- 3- Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

- 4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2006 font apparaître un total du bilan de D : 15.658.580, et un bénéfice net de D : 2.312.347.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société « Placements de Tunisie - SICAF » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 6- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 7- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
- 8- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 14 Février 2007

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

「
Rapport Spécial du
Commissaire
aux Comptes au Titre de
l'Exercice
Clos le 31 Décembre 2006
」

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération régie par les dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions de l'article ci-avant indiqué.

Tunis, le 14 Février 2007

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Notes Complémentaires
Aux
Rapports

Note 1 : DEFINITION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988, portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », arrêtés au 31 décembre 2006. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat, établi selon le modèle autorisé ;
- de l'état de flux de trésorerie, établi selon le modèle de référence ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre l'utilisation par l'entreprise des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.

Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

Participations et placements

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ce poste au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes et principes comptables adoptés par la société.

Nous nous sommes ainsi assurés que les acquisitions ont été correctement évaluées et comptabilisées, et les cessions correctement traduites en comptabilité.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

Capitaux propres

Nous avons vérifié tous les mouvements intervenus sur les postes de capitaux propres et résultant notamment des affectations du résultat de l'exercice passé, telles qu'elles ont été décidées par l'assemblée des actionnaires.

Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2007.

Dossier fiscal

Nous avons étudié la situation fiscale de la société au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est assujettie et nous avons vérifié par la suite sa traduction dans les comptes sociaux.

Autres procédures de vérification

Nous avons procédé à la vérification par sondage des opérations relatives aux produits et aux frais généraux, dans la mesure où nous l'avons jugé nécessaire, eu égard au dispositif du contrôle interne actuellement en vigueur.

**ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2006**

Bilan

Etat de Résultat

Etat de Flux de

Trésorerie

Notes aux Etats

Financiers

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

I N D E X

<u>BILAN</u>	1-2
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	3
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	4
 <u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation de la société	5
Note 2 : Principes et méthodes comptables appliqués	5
Note 3 : Immobilisations financières	7
Note 4 : Placements et autres actifs financiers	8
Note 5 : Autres actifs courants	10
Note 6 : Liquidités et équivalents de liquidités	10
Note 7 : Capitaux propres	11
Note 8 : Autres passifs courants	13
Note 9 : Revenus des titres - droit de propriété	14
Note 10 : Produits nets sur cessions de titres	14
Note 11 : Revenus des obligations et des bons	16
Note 12 : Autres charges d'exploitation	16
Note 13 : Dotation aux amortissements & aux provisions	16
Note 14 : Impôt sur les sociétés	17
Note 15 : Encaissements et décaissements pour opérations sur titres	18
Note 16 : Dividendes et intérêts encaissés	18
Note 17 : Distributions de dividendes	18

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	
		2006	2005
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles		44 000	44 000
Moins : amortissements		(44 000)	(37 033)
		-	6 967
Immobilisations financières	3	8 545 340	1 989 543
<u>Total des actifs immobilisés</u>		8 545 340	1 996 510
<u>Total des actifs non courants</u>		8 545 340	1 996 510
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		7 163 522	11 794 066
Moins : provisions		(125 771)	(1 378 085)
	4	7 037 751	10 415 981
Autres actifs courants	5	71 325	408
Liquidités et équivalents de liquidités	6	4 164	1 994 444
<u>Total des actifs courants</u>		7 113 240	12 410 833
<u>Total des actifs</u>		15 658 580	14 407 343

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2006</u>	<u>2005</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 640 220	2 169 249
Autres fonds propres		73 371	73 371
Résultats reportés		586 139	306 814
		<u>13 299 730</u>	<u>12 549 434</u>
<u>Total capitaux propres</u>			
<u>avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de l'exercice		2 312 347	1 750 296
		<u>15 612 077</u>	<u>14 299 730</u>
<u>Total capitaux propres</u>	7		
<u>avant affectation</u>			
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	46 503	107 613
		<u>46 503</u>	<u>107 613</u>
<u>Total des passifs courants</u>			
		<u>46 503</u>	<u>107 613</u>
<u>Total des passifs</u>			
		<u>46 503</u>	<u>107 613</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>15 658 580</u>	<u>14 407 343</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2006</u>	<u>2005</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	881 467	900 836
Produits nets sur cessions de titres	10	403 730	755 553
Revenus des obligations et bons	11	264	16 105
Autres revenus d'exploitation		-	600
Reprise sur provisions	4	1 258 573	458 370
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>2 544 034</u>	<u>2 131 464</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges nettes sur cessions de titres		20 657	21 408
Autres charges d'exploitation	12	177 034	100 971
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	13 226	83 693
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>210 917</u>	<u>206 072</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>2 333 117</u>	<u>1 925 392</u>
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>2 333 117</u>	<u>1 925 392</u>
Impôt sur les sociétés	14	(20 770)	(101 725)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>2 312 347</u>	<u>1 823 667</u>
Affectation à la réserve à régime spécial		-	(73 371)
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>2 312 347</u>	<u>1 750 296</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2006

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2006	2005
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres	15	11 586 142	10 875 199
Dividendes et intérêts encaissés	16	881 995	1 342 606
Jetons encaissés		-	600
Retrait sur compte à terme		-	1 000 000
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>12 468 137</u>	<u>13 218 405</u>
Décaissements pour achats de titres	15	6 160 757	10 101 810
Placement en compte à terme	4	500 000	-
Impôt sur les sociétés payés	14	154 294	27 898
Distributions de dividendes	17	999 973	1 055 528
Jetons de présence	12	24 000	-
Autres décaissements		63 596	38 860
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		<u>7 902 620</u>	<u>11 224 096</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		<u>4 565 517</u>	<u>1 994 309</u>
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières	3	(6 555 797)	(198)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE(AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		<u>(6 555 797)</u>	<u>(198)</u>
Variation de trésorerie		<u>(1 990 280)</u>	<u>1 994 111</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>1 994 444</u>	<u>333</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>4 164</u>	<u>1 994 444</u>

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2006 à D : 8.545.340 contre D : 1.989.543 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	163.901	39,998	6.555.738
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	14.204	8,714	123.781
• Air liquide (DA)	12	5,417	65
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,665	169
<u>Total</u>			<u>8.545.340</u>

Les mouvements enregistrés sur ce poste s'analysent comme suit :

<u>Solde au 31 décembre 2005</u>	<u>1.989.543</u>
<u>Acquisitions</u>	
* ASTREE	6.555.738
* Air liquide (4 DA)	59
<u>Solde au 31 décembre 2006</u>	<u>8.545.340</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D 7.037.751, contre D : 10.415.981 en 2005. Il se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	18.600	40,640	755.897
• BIAT (NS)	7.750	17,500	135.625
• UBCI	16.760	28,344	475.050
• UIB	6.069	15,809	95.946
• Monoprix	22.400	32,367	725.014
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV- CROISSANCE	5.738	150,083	861.176
• SICAV- RENDEMENT	21.593	103,554	2.236.041
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	600	42,667	25.600
• SEPT MOLKA HOTEL	2.500	100,000	250.000
• SIAM	190.000	5,164	981.160
			<u>6.663.522</u>
• Compte à terme			500.000
			<u>7.163.522</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(125.771)
			<u>7.037.751</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2005</u>		<u>10.415.981</u>
<u>Achats</u>		<u>6.123.123</u>
♦ SICAV - Rendement	4.613.539	
♦ SICAV - Croissance	111.683	
♦ BIAT	1.798	
♦ BIAT NS	135.625	
♦ UIB	3.718	
♦ SEPT HOTEL MOLKA	250.000	
♦ SIAM	981.160	
♦ SFBT	25.600	
<u>Ventes</u>		<u>(11.450.802)</u>
♦ ICF	14.712	
♦ STB	1.082.816	
♦ Tunisie lait	87.923	
♦ CIL	10.621	
♦ BS	441.829	
♦ BH	19.217	
♦ Monoprix	825.844	
♦ S.E.H.O.T Abou Malek	268.265	
♦ Golf Résidence	200.000	
♦ Société MBG	361.500	
♦ Société des oasis Maritimes OAMARIT	47.856	
♦ GAN	372.000	
♦ Société Alimentaire JOUDA	1.108.942	
♦ SNBG	100.000	
♦ Bel Tourisme	527.040	
♦ STE Technique d'emballage en carton	428.000	
♦ SICAV - Rendement	2.398.863	
♦ SICAV- Croissance	175.835	
♦ Tunisie Hôtelière	99.539	
♦ Sté Touristique & thermale KROUMIRIE	2.880.000	
<u>Plus -value latente sur titres SICAV-Croissance</u>		<u>175.769</u>
<u>Plus -value latente sur titres SICAV-Rendement</u>		<u>21.366</u>
<u>Compte à terme</u>		<u>500.000</u>
♦ Placement	500.000	
<u>Reprises sur provision</u>		<u>1.252.314</u>
♦ Dotations	(6.259)	
♦ Reprises	1.258.573	
<u>Solde au 31/12/2006</u>		<u>7.037.751</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au 31/12/05</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au 31/12/06</i>
• ICF	9.047	-	(9.047)	-
• STB	842.657	-	(842.657)	-
• CIL	1.067	-	(1.067)	-
• BIAT	144.440	-	(88.052)	56.388
• UBCI	5.670	-	(5.670)	-
• BS	220.580	-	(220.580)	-
• UIB	15.197	-	(15.197)	-
• BH	1.441	-	(1.441)	-
• Tunisie lait	74.862	-	(74.862)	-
• SITEX	51.404	6.259	-	57.663
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
Total	1.378.085	6.259	(1.258.573)	125.771

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 71.325, contre D : 408 à l'issue de l'exercice 2005 et se détaille comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 14)	70.915	-
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	138	136
<u>Total</u>	<u>71.325</u>	<u>408</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2006 un solde de D : 4.164, contre D : 1.994.444 en 2005. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2006	2005
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	529.029
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial	(C)	73.371	73.371
• Autres réserves		1.300.220	1.300.220
• Résultats reportés		586.139	306.814
		<u>13.299.730</u>	<u>12.549.434</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	2.312.347	1.750.296
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>15.612.077</u>	<u>14.299.730</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		2,312	1,750

(A) Au 31 Décembre 2006, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.

(Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)

Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 2005.

(D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

2, Rue de Turquie - Tunis

Note 7 : Capitaux Propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2004</u>	10 000 000	471 014	340 000	30 000	1 270 220	260 075	1 160 309	13 531 618
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mars 2005		58 015		(30 000)	30 000	1 102 294	(1 160 309)	
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2004						(1 055 555)		(1 055 555)
Bénéfice net de l'exercice 2005				73 371			1 750 296	1 823 667
<u>Solde au 31 Décembre 2005</u>	10 000 000	529 029	340 000	73 371	1 300 220	306 814	1 750 296	14 299 730
Affectations approuvées par l'AGO du 30 Mars 2006		470 971				1 279 325	(1 750 296)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2005						(1 000 000)		(1 000 000)
Bénéfice net de l'exercice 2006							2 312 347	2 312 347
<u>Solde au 31 Décembre 2006</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	586 139	2 312 347	15 612 077

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevaient à la clôture de l'exercice à D : 46.503, contre D : 107.613 en 2005 et se détaillent comme suit :

	2006	2005
• Etat, retenues à la source	4.719	327
• Etat, TCL à payer	728	2.038
• Etat, impôt sur les bénéfices à liquider	-	62.741
• Produits constatés d'avance	396	-
• Actionnaires, dividendes à payer	20.547	20.520
• Charges à payer	20.113	21.987
<u>Total</u>	<u>46.503</u>	<u>107.613</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES -DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2006 à D : 881.467, contre D : 900.836 en 2005.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre de coupons</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Dividendes</i>
• COTUSAL	13.924	30,000	417.720
• ASTREE	162.037	1,000	162.037
• AIR LIQUIDE	13.112	7,000	91.784
• MONOPRIX	29.900	3,000	89.700
• SICAV RENDEMENT	12.448	3,905	48.609
• BIAT	18.556	1,100	20.412
• SICAV CROISSANCE	6.268	2,918	18.290
• STB	49.507	0.300	14.852
• UBCI	16.760	0,700	11.732
• ESSO	231	24,020	5.549
• CIL	559	1,400	782
<u>Total</u>			<u>881.467</u>

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2006.

Le solde des plus ou moins-values s'élève à la clôture de l'exercice à D : 403.730, contre D : 755.553 à l'issue de l'exercice précédent.

Ils se détaillent, par titre comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• MONOPRIX	544.463
• S.E.H.O.T Abou Malek	194.260
• S.T.T Kroumirie	74.404
• MBG	64.929
• GAN	54.420
• Bel Tourisme	53.520
• Golf Résidence	30.000
• Société alimentaire JOUDA	26.119
• Technique d'emballage en carton TEC	16.131
• Société des Oasis Maritime OAMARIT	12.401
• SICAV Croissance	8.583
• Banque de l'Habitat	6.919
• S.N.B.G	6.567
• SICAV Rendement	6.386
• CIL	559
<u>Sous total (1)</u>	<u>1.099.661</u>
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Croissance</u>	175.769
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Rendement</u>	21.366
<u>Sous total (2)</u>	<u>197.135</u>
<u>Moins values réalisées</u>	
• STB	(612.534)
• BS	(199.257)
• Tunisie lait	(73.319)
• ICF	(7.956)
<u>Sous total (3)</u>	<u>(893.066)</u>
<u>Total (1+2+3)</u>	<u>403.730</u>

Note 11 : REVENUS DES OBLIGATIONS ET DES BONS

Les revenus du compte à terme s'élevaient à la clôture de l'exercice à D : 264, contre D : 16.105 à l'issue de l'exercice précédent.

Note 12: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2006 à D : 177.034, contre D : 100.971 en 2005.

Il se détaille comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
• Services extérieurs, marché financier	9.084	9.218
- CMF	753	
- STICODEVAM	5.971	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	20.175	19.188
• Publicité, publications, relations publiques	2.330	2.323
• Services bancaires et assimilés	3.724	283
• Frais de garde	18.135	14.266
• Jetons de présence	24.000	-
• Frais pour opérations sur titres	88.232	46.727
• Impôts & taxes	4.418	4.032
• Autres charges	6.936	4.934
<u>Total</u>	<u>177.034</u>	<u>100.971</u>

Note 13 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'élevaient à D : 13.226, contre D : 83.693 en 2005 et se détaillent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
• Dotations aux amortissements	6.967	8.800
• Dotations aux provisions (cf.note 4)	6.259	74.893
<u>Total</u>	<u>13.226</u>	<u>83.693</u>

Note 14 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève à D : 20.770, contre D : 101.725 en 2005. Il est déterminé comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>2.333.117</u>	<u>1.925.392</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Provisions pour dépréciation des titres	6.259	74.893
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice précédent	2.285	-
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(881.467)	(900.836)
- Reprise sur provision pour titres	(633.820)	(371.430)
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice en cours	(197.135)	(2.285)
- Plus values sur cessions de titres cotés non imposables	(544.463)	-
<u>Bénéfice fiscal avant provision</u>	<u>84.776</u>	<u>725.734</u>
- Déduction provisions pour titres (limite de 30% x 84.776) (Loi 99-92 art 5)	(25.433)	(217.720)
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>59.343</u>	<u>508.014</u>
- Réinvestissement exonéré (35%)	-	(144.000)
- Réserve à régime spécial	-	(73.371)
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>59.343</u>	<u>290.643</u>
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>20.770</u>	<u>101.725</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	-	(8.343)
- Acomptes provisionnels payés	(91.553)	(27.898)
- Retenues à la source	(132)	(2.743)
<u>IS à payer (à reporter)</u>	<u>(70.915)</u>	<u>62.741</u>

Note 15 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		11.450.802
- Placements courants	11.450.802	
• Plus value sur cession		1.099.661
• Moins value sur cession		(913.723)
• Frais sur vente de titres		(50.598)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>11.586.142</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		6.123.123
- Placements courants	6.123.123	
• Frais sur achat de titres		37.634
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>6.160.757</u>

Note 16 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété		881.467
- Revenus des obligations et bons		264
- Produits, constatés d'avance		396
- Retenue à la source sur intérêts		(132)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>881.995</u>

Note 17 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Affectation AGO du 30 Mars 2006 en dividendes		1.000.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2005		20.520
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2006		(20.547)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>999.973</u>